



## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 58  
Nombre de procurations : 15  
Nombre de votants : 73  
Date de la convocation : 17 juin 2022  
Date de publication : 1<sup>er</sup> juillet 2022

### **GRAND DOLE**

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 71/22

#### **Objet**

Subvention pour l'achat de locaux commerciaux dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

#### **Secrétaire de séance**

Stéphane CHAMPANHET

#### **Rapporteur :**

Jean-Yves ROY

**Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, J. Gruet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

#### **Conseillers absents ayant donné procuration :**

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

#### **Conseillers absents non suppléés et non représentés :**

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

Suite à l'appel à projet lancé au titre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) et par décision n° 19-0289 du 13 décembre 2019, la Direction Générale des Entreprises a décidé l'octroi d'une subvention à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour le financement de l'opération de redynamisation commerciale du cœur de ville de Dole et notamment une subvention à hauteur de 40 000 € pour l'achat de locaux commerciaux, dans un objectif de lutte contre la vacance commerciale.

Dans le cadre des missions qui sont confiées à la SPL Grand Dole Développement 39, cette dernière s'est donc substituée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour acheter en 2021 les locaux commerciaux des 22 et 29 grande rue à DOLE.

Le Comité de Pilotage FISAC qui s'est tenu le 30 novembre 2021 a ainsi validé le versement de la subvention FISAC à hauteur de 20 % du montant de l'acquisition des locaux commerciaux suivants :

<b>Adresse du local</b>	<b>Montant de l'acquisition</b>	<b>Subvention FISAC (20 %)</b>	<b>Fonds propres SPL</b>
22 grande rue	28 000 €	5 600 €	22 400 €
29 grande rue	95 000 €	19 000 €	76 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>123 000 €</b>	<b>24 600 €</b>	<b>98 400 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention autorisant le versement par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la SPL Grand Dole Développement 39 de la subvention FISAC dans le cadre de l'achat de locaux commerciaux,
- **VALIDE** le versement par anticipation à la SPL Grand Dole Développement 39 d'une subvention de 24 600 €, pour l'achat des locaux commerciaux sis 22 et 29 grande rue à DOLE,
- **PRÉCISE** que, à l'échéance de l'opération FISAC, soit le 13 décembre 2022, il sera demandé à la Direction Générale des Entreprises le remboursement de la subvention due,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents au versement de cette subvention.

Fait à Authume,  
Le 23 juin 2022,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction du Développement économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SPL Grand Dole Développement 39

